



congés imposées et autorisation d'absence

Par **mikaelle**, le **16/12/2012** à **22:49**

bonsoir ,mon employeur (batiment)m'a imposé mes congés d'été sans concertation préalable du 10/08/12 au 31/08/12 ,et m'impose 1 semaine de congés du 21/12/12 au 02/01/13 encore une fois sans concertation .En a t-il le droit ?De plus ,il me refuse 2 jours de congés à ma demande les 03 et 04/01 .Puis-je lui imposer ma demande? Merci ...

Par **janus2fr**, le **17/12/2012** à **08:06**

Bonjour,
Oui, votre employeur est dans son droit.
C'est l'employeur qui fixe les dates des congés des salariés.

Par **P.M.**, le **17/12/2012** à **09:50**

Bonjour,
Si vous en aviez suffisamment acquis, l'employeur aurait dû vous fixer 4 semaines continues de congés payés dans la période entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au moins 2 semaines avec votre accord...
Comme apparemment sur ces 4 semaines, vous avez au moins 6 jours ouvrables en dehors de cette période, vous avez droit à 2 jours de fractionnement suaf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable...